-Fol. L 12027
Cave
Fol
12963

LE BOULANGER
ET
LA BOULANGERE,
OU

Le Pain, au mois de Novembre au plus tard, ne vaudra que 8 sols les quatre livres, si les Fermiers, Meuniers & Boulangers veulent s'entendre avec les honnêtes gens.

Par M. RICHARD DU PIN.

Le Pain sera-t-il donc toujours cher !
Lettre d'un Curé de 97 ans.

A PARIS,
Chez GARNERY, & VOLLAND, Libraire,
quai des Augustins, N.° 25.

1789.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LE BOUT-A-TOUT,

ET

LA-BOUT-ANCIENT,

OU

LE BOULANGER ET LA BOULANGERE,

ou

Le Pain, au mois de Novembre au plus tard, ne vaudra que 8 sols les quatre livres, si les Fermiers, Meûniers & Boulangers veulent s'entendre avec les honnêtes gens.

PLUSIEURS Administrateurs, aussi estimables par la bonté de leur cœur que par l'étendue de leurs lumières, ont cru que le seul moyen de diminuer la cherté du pain était de permettre à chacun de vendre & d'acheter où & à qui bon semblerait. Cette liberté, *si salutaire à certaines professions*, a été accordée; les impositions établies jadis sur les bleds & & farines, sont réduites au néant, &

cependant non-seulement le pain est beaucoup plus cher & moins bon qu'en 1756, époque où il ne valait que 18 deniers la livre, mais même la multitude, *trompée par certains Aristocrates secrets, car nous en avons encore plus dans notre sein qu'on ne l'imagine*, souffre une espèce de disette au milieu de l'abondance; & ce qu'il y a de plus terrible, c'est qu'elle semble en accuser ceux qui s'occupent le plus de son bien-être. Eh! pourquoi? Parce que le commerce est presque mort, & que, pour combler l'horreur de notre douloureuse situation, les Laboureurs, les Meûniers, les Boulangers & les Gens riches, qui peuvent accaparer, n'ouvrent leurs magasins qu'à l'extrémité, & vendent à un prix onéreux à leurs Concitoyens, dont ils dévorent la substance en profitant de leurs besoins. Le cruel exemple de Foulon & Berthier, ne leur ouvrira-t-il donc pas les yeux!

Persuadé qu'un Français, un Militaire, sur-tout, qui a versé des flots de

ſang pour une Patrie dont il a le bonheur d'avoir aſſuré la liberté, en ſe joignant aux Héros citoyens qui ont conquis l'affreuſe Baſtille, a le droit précieux d'expoſer aux regards du Public impartial les moyens qu'il eſtime pouvoir être utiles ; le ſieur Richard du Fin va indiquer ceux que des recherches profondes, faites par lui & par pluſieurs perſonnes élevées dans l'économie rurale, lui permettent de juger propres à ménager à la fois une reſſource d'un million par année à l'Adminiſtration & à ſoulager efficacement les Habitans nombreux de la Capitale, que la cupidité de quelques individus rapaces empêche de jouir du fruit des fatigues inouies, que viennent tout récemment de ſe donner les Repréſentans que notre digne Commune a chargés du ſoin délicat & difficile des ſubſiſtances.

MOYENS.

1.° D'enjoindre aux Fermiers & à tous

ceux indiſtinctement qui ont des magaſins, de faire à des perſonnes, prépoſées à cet effet, une déclaration exacte de tout le froment, ſeigle & orge qu'ils auront achetés ou récoltés.

2.° D'ordonner aux uns & aux autres d'en apporter, chaque mois, la douzième partie aux Marchés; & de leur défendre, ſous peine de la vie, d'en vendre chez eux, ſur les routes & ailleurs.

3.° De faire publier que les grains, une fois arrivés au Marché, non-ſeulement ne pourront plus être mis en reſſerre, mais même que, dans le cas où ils ne ſeraient pas vendus après une certaine heure expirée, ſelon les ſaiſons, ils ſeront achetés au compte de la Nation, 2 liv. au-deſſous de la valeur ordinaire, & dépoſés enſuite dans des greniers publics, pour être, les marchés ſuivans, vendus dix ſols moins cher qu'ils n'auront coûté.

4t° D'obliger enfin les acheteurs à payer, en ſortant des Marchés, 30 ſols par ſeptier de froment pur, 10 ſols par ſeptier de méteil, & cinq ſols par ſeptier de ſeigle & d'orge.

Motifs qui ont déterminé le Sieur du Pin.

1.° Dans les pays vignobles, les Vignerons ſont ſoumis à des viſites, & ſévèrement punis s'ils déclarent aux Employés moins qu'ils n'ont recueillis réellement. Pourquoi ne pas établir le même uſage parmi les Fermiers & Marchands de grains, qui doivent d'autant plus être ſurveillés, que la manière dont ils vendent leurs marchandiſes fait chérir ou déteſter l'adminiſtration la plus ſage & la plus intègre ?

2.° Les Boulangers de Paris & des environs ſont obligés, ſur-tout les Mercredi & les Samedis, d'approviſionner cette Ville immenſe. De qu'elle autorité les Fermiers ſe ſouſtraient-ils a une obligation auſſi ſacrée ? Je dis plus, c'eſt leur

propre intérêt ; car enfin, où en seraient-ils, si une tête exaltée, un de leurs ennemis même, s'avisaient de persuader, chose plus facile qu'on ne pense dans le moment actuel, à la multitude d'aller battre elle-même leurs grains, de les taxer, & de vendre le produit de leur basse-cour?

3.° Dans les marchés de la Capitale, une fois que le pain y est déposé, il faut qu'il s'y vende absolument, de sorte que, le soir, ils sont obligés de lâcher la main, ce qui fait beaucoup de bien à la classe pauvre du Peuple. Quels avantages ne résulteraient-ils point de l'établissement d'un pareil ordre dans les Marchés aux grains? 1.° Les Marchands, retenus par la crainte de perdre 40 sols par septier, cribleraient le bled de toutes façons, pour n'y laisser, comme autrefois, que ce qu'on appelle le noyau, afin de le vendre plus promptement. 2.° Les animaux de basse-cour, nourris de toutes

les graines dont le bled eſt rempli aujourd'hui, & qu'on achete avec lui, parce qu'on ne peut faire autrement, acquéreraient une graiſſe plus ſaine, & déſenchériraient ſous très-peu de tems. A la vérité, les Fermiers ne feraient plus des fortunes ſi rapides; malgré tout cela ils, n'auraient pas à ſe plaindre; le tableau qu'on donnera, ſous peu de jours, des dépenſes & du produit de 300 arpens de terre, pris au hazard aux environs de Verſailles, démontrera clairement que ces Meſſieurs gagneront toujours aſſez pour venir vendre leurs marchandiſes en cabriolet ou montés ſur des chevaux de ſoixante piſtoles.

4.° On ſera, ſans doute, ſurpris que le ſieur du Pin propoſe l'établiſſement d'une impoſition ſur les grains, préſentement, ſur-tout, qu'on s'eſt trop accoutumé à croire qu'ils ne doivent payer aucun droit; mais les graines, & toutes les diverſes ſortes de comeſ-

tibles, excepté les légumes & les fruits verts, ſont bien ſoumis à une taxe? Cependant, cette impoſition n'en aura que le nom; on va plus avant, ce ſera celle que l'on payera avec peu de peine: pourquoi? Parce que le Peuple achetera le grain meilleur marché, que le bled ſera plus farineux, & que la farine ſera plus capable de ſupporter l'eau; avantages inconnus aux Français depuis 1765.

Conſidérations particulières.

Mais, dira-t-on, où la Nation trouvera-t-elle des hommes déſintéreſſés & capables de conſerver, en bon état, les grains qui, par hazard, ne ſeront point vendus? A qui les vendre, ſi, par de ſourdes manœuvres, il ne ſe trouve point aſſez d'acheteurs dans les marchés? D'ailleurs, quelles dépenſes ne faudra-t-il point faire, pour entretenir honnêtement toutes les perſonnes chargées de ces conſéquentes opérations? Rien de

ſi facile que de répondre à des obſervations de cette nature.

Premièrement, les Troupes de la Nation ſont remplies de Bas-Officiers nés & nourris à la campagne, & conſéquemment très-capables de conſerver, *en bon état*, les grains qu'on leur confiera, & cela pour une ſomme très-modique ajoutée à leur paye.

Secondement, les Maires & Syndics, avec dix des principaux de chaque endroit où il y aurait marché, pourraient, ſous l'œil immédiat des Aſſemblées provinciales, être chargés de ſurveiller ces Bas-Officiers, &, en même-temps, rendus ſolidairement reſponſables du dépériſſement des grains.

Troiſièmement, la tête des farines ſervirait à approviſionner les Iſles, les Vaiſſeaux & les Hôpitaux civils & militaires : celles d'une qualité inférieure

ſeraient vendues aux Soldats, aux perſonnes détenues en priſon, & aux pauvres, pendant l'hyver. Les ſons ſeraient employés dans les régimens de Cavalerie, de Dragons & de Huſſards, où on en a toujours beſoin. En tout temps, enfin, la Nation, inſtruite à-peu-près de la quantité de grains récoltés dans les diverſes Provinces de France, pourraient alors déterminer ſans peine, avec les dépoſitaires de l'autorité royale, celle dont il ſerait néceſſaire de permettre l'exportation, (dont l'abus ſeul nous a fait du tort), & on ſe verrait, pour toujours, débarraſſé des ſecours onéreux des Munitionnaires, qui ſont autant de ſang-ſues.

Quatrièmement, une perſonne fidelle & intelligente en chaque marché pour percevoir les droits, acheter & vendre; deux autres pour remuer & conſerver les grains; dix autres pour recevoir & vérifier, chacune dans ſon arrondiſſe-

ment, les déclarations des Fermiers, des Meûniers, des Décimateurs, & de ceux qui récoltent du bled, ſeigle & orge; quatre Inſpecteurs pour les ſurveiller exactement: un Directeur-général, avec quelques Commis-Ecrivains, ſuffiraient, la machine une fois montée avec ſageſſe, pour procurer tous les ans à la Commune de Paris, dans la ſeule Capitale & dans l'Iſle de France, au moins un million, tous les frais défalqués. Quelle reſſource, ſi l'humanité lui permet encore, l'hyver prochain, de ſe livrer au plaiſir d'occuper ceux des habitans qui n'auront point de travail!

Nota. Il ſe mange journellement dans Paris & dans l'Iſle de France, à raiſon de deux livres de pain par homme, la quantité de 3,000,000 de livres, qui forment 2313 ſacs de farine, ou 4626 ſeptiers de bled, ce dernier peſant 162 livres & demie de farine.

Or 4626 ſeptiers, à 20 ſols chaque, forment ..... 4,626 liv.

La ſomme ci-deſſus, multipliée par 355 jours qui compoſent l'année, forme celle de 1,688,490

Total ..... 1,688,490 liv.

En ſuppoſant, choſe impoſſible, que les frais d'adminiſtration coûtaſſent ..... 688,490 liv.

Il reſterait toujours net à la Ville ..... 1,000,000 liv.

189